



**Site Cargill de
Grand Quevilly**

Campagne LIFE savers

(Sauver une vie)

CONFIDENTIAL. This document contains trade secret information. Disclosure, use or reproduction outside Cargill or inside Cargill, to or by those employees who do not have a need to know is prohibited except as authorized by Cargill in writing.
© 2013 Cargill, Incorporated. All rights reserved.



Le Groupe Cargill

- **Entreprise familiale fondée en 1865**
- **Présente dans 67 pays**
- **153 000 salariés**
- **Siège basé à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis**

4 Grand métiers – 75 Busines



Agriculture

- Production et transformation de céréales, oléagineux et autres matières premières pour l'alimentation humaine et animale
- Services et produits agricoles pour éleveurs et agriculteurs



Alimentation

Ingrédients pour l'industrie agroalimentaire



Gestion des risques

Solutions financières et de gestion des risques pour les clients des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, des finances et de l'énergie



Industrie

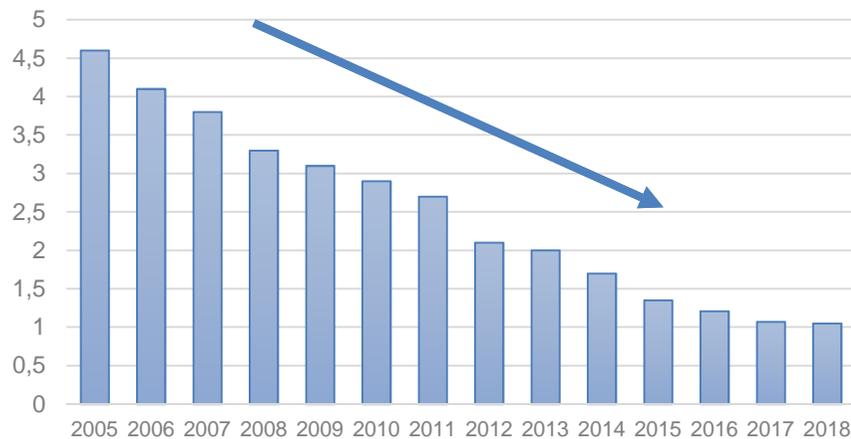
- Fourniture de sel, amidon et acier aux industriels
- Production et commercialisation de produits durables fabriqués à partir de matières premières agricoles



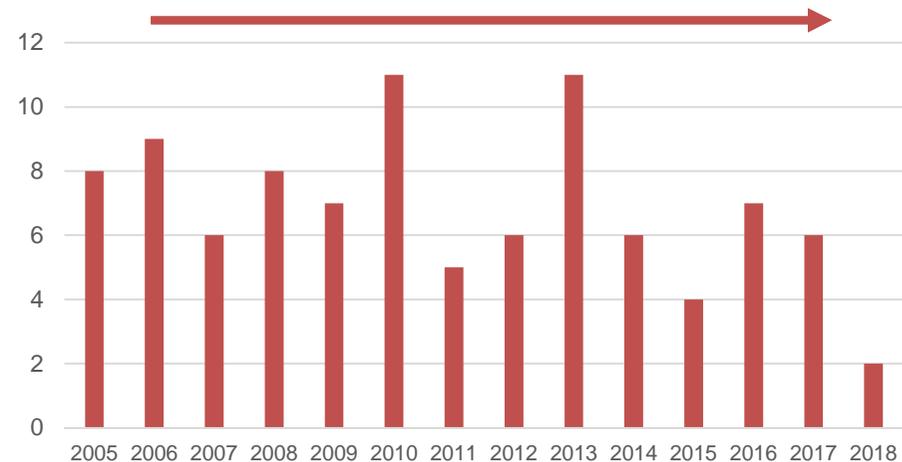
LIFEsavers

- **Détermination des SIF** Serious Injury and Fatality
(les accidents graves voir mortels)

Nombre d'accidents reportables par an pour le groupe Cargill



Nombre de décès au travail pour le groupe Cargill

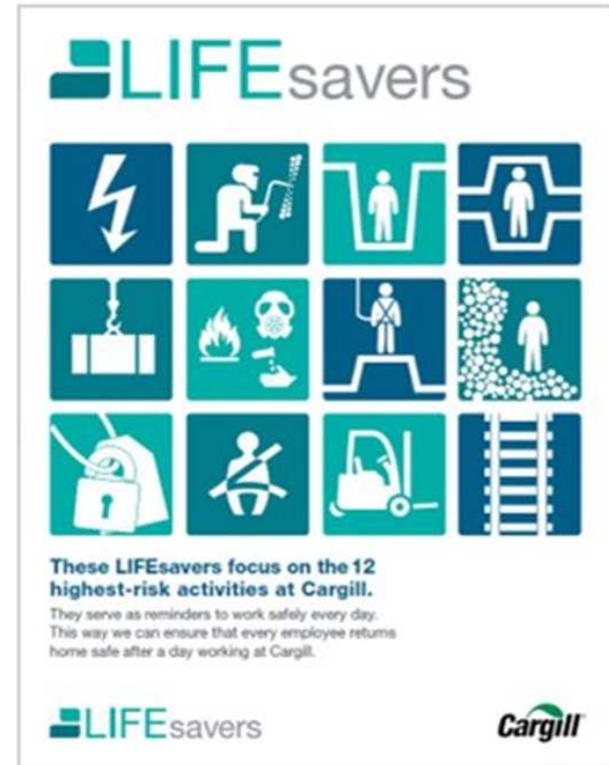
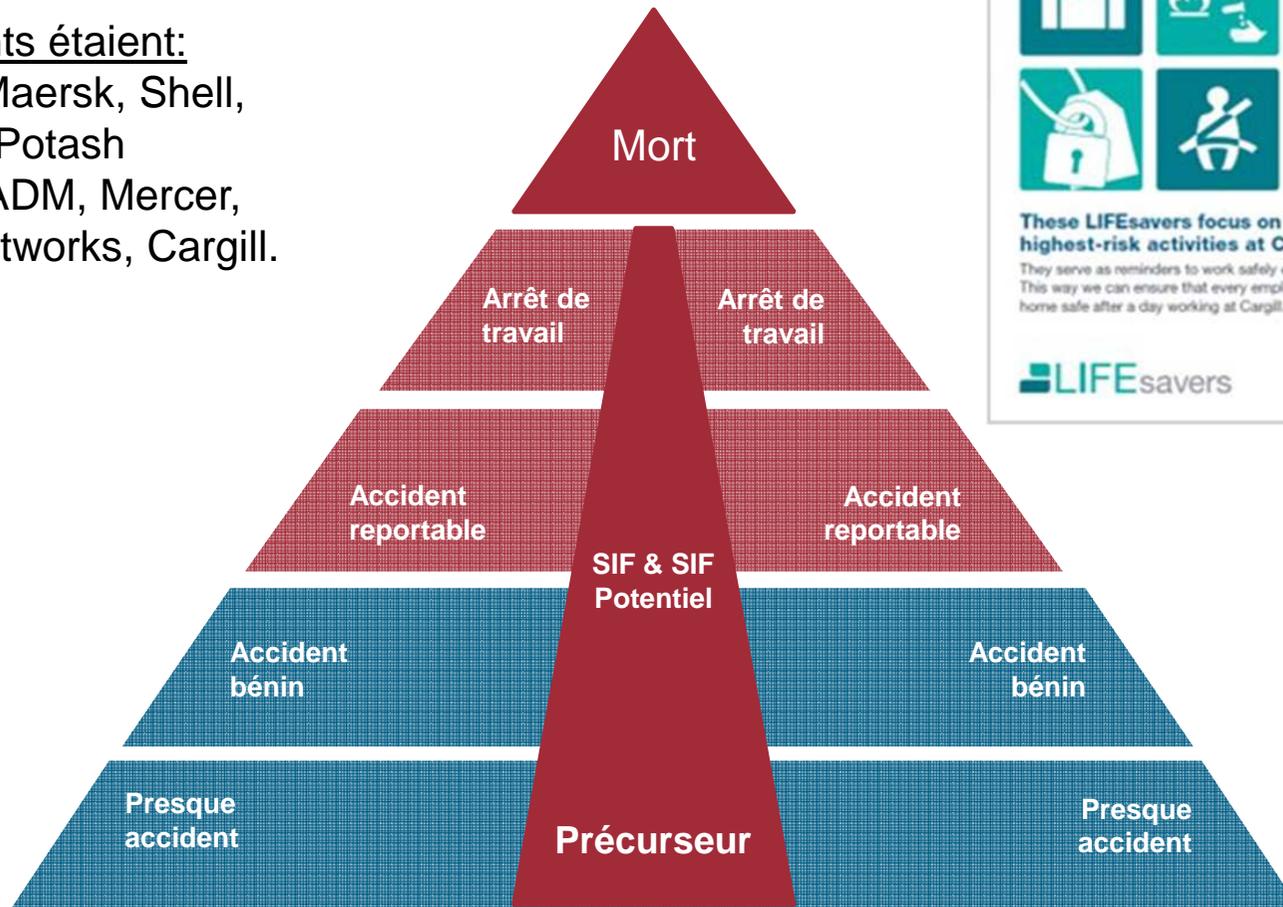


Potentiel SIF

Un certain nombre de sociétés ont participées à des groupes de travail concernant les accidents graves et mortels (SIF)

Les participants étaient:

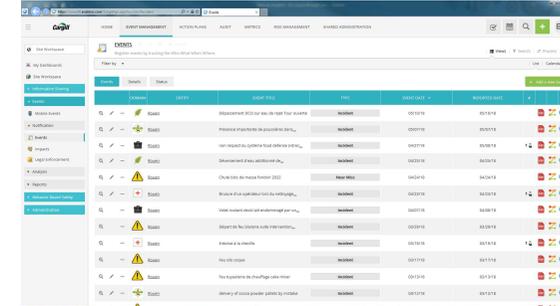
BHP Biliton, Maersk, Shell, Exxon Mobil, Potash Corporation, ADM, Mercer, BST, ORC Networks, Cargill.



Nos actions pour les LIFE savers

Analyse des situations à risque

Observer sur le terrain et remonter l'information (BBS Best Behavior Safety), Document unique
 Evaluation du risque, détermination des actions à court terme et des actions à long terme (cotation différente de notre DU)



SIF - Risk assessment concbes									
Site	Unit	Activity	Equipment	Frequency	Severity	Control Measures	Residual Risk	Priority	Owner
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

Analyse des accidents et presque accidents

Remontée d'information et partage
 exemple: chute d'objet
 Utilisation d'un même outil pour l'ensemble des sites

Sensibilisation sur les LIVEsavers

Accueil, information

Promotion de la vigilance partagée



Je vais...



VOIR

IDENTIFIER
les situations
dangereuses



DIRE

DIRE
quelque chose



INTERROMPRE
les activités
dangereuses

**SAUVER UNE
VIE!**

Sensibilisation sur les Life Savers - SEE SAID STOP
du 10 Janvier 2018

LIVEsavers

Véhicules motorisés - Sécurité routière Portez votre ceinture de sécurité, conduisez à la vitesse appropriée, évitez toute distraction et ne conduisez jamais en état d'ébriété.		Manutention et stockage de Produits Vrac Soyez vigilant quant aux risques d'engouffrement et respectez les consignes de sécurité et le permis de travail.	
Travaux en hauteur Suivez toutes les consignes de sécurité pour les activités qui comportent le risque d'une chute supérieure à 1,2 m (4 ft).		Sécurité des voies ferrées Ne déplacez les wagons que lorsque vous y êtes formé et autorisé. Soyez vigilant lors du déplacement des wagons ; conservez une distance de sécurité.	
Équipements mobiles (sauf grues et trains) N'utilisez les équipements mobiles que lorsque vous y êtes formé et autorisé.		Travaux d'excavation et de tranchées Obtenez systématiquement l'autorisation adéquate avant de commencer l'excavation ou de vous engager dans une tranchée.	
LOTO Condamnation-étiquetage Isolation énergétique Confirmez l'état d'énergie ZÉRO avant d'intervenir sur un équipement ou un processus.		Protection pour le levage et l'arrimage Jamais vous ne devez grimper sur des charges suspendues ni passer ou rester dessous.	
Travaux électriques Supposez que l'équipement est sous tension ; ne vous exposez jamais sans protection à une tension électrique.		Matières dangereuses Ayez systématiquement connaissance des dangers des produits chimiques ou matières que vous manipulez et respectez les consignes de sécurité.	
Accès aux espaces confinés L'accès aux espaces confinés exige systématiquement un permis valide.		Travaux par points chauds Les travaux à chaud, en dehors des zones de soudage ou de travaux à chaud prévues à cet effet, ne peuvent avoir lieu qu'avec un permis valide.	

Thèmes sécurité

Chaque mois nous organisons une animation autour d'un thème sécurité



Avez-vous des questions?